RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

MINISTÈRE

BEAUX-ARTS.

IN VENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE

DES

MONUMENTS HISTORIQUES.

RHONE

LYON

Maison 46 Tue St-Jean ARRÊTÉ.

Le Ministre de l'Éducation Nationale

LE-MINISTRE DE L'INSTRUCTION DUBLIQUE ET DES BEAUX ARTS

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRETE:

MATIONILL

ARTICLE PREMIER.

La Maison si se 46 rue Saint-Jean à Lyon (Rhône)

appartenant à Mme SACHS demeurant 133 rue de l'Univers ité
à PARIS

inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de LYON (Rhône) et à la propriétaire qui seront responsables, chacun en cequi le concerne de son exécution.

Article 3 °

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 12 Avril 1937

Paris, le 23 JUIL 1937

Pour le Ministre et par délégation spéciale Le Odirecteur Général des Beaux-Orts

Signé: Georges HUISMAT, S. V.P.

22-484-J. 4244-29. [10713]